

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Objet : Avec le printemps, le retour des envahisseurs

Causapscal, le 25 mai 2022 – Le beau temps revient, et avec lui les espèces exotiques envahissantes. La première étape est de bien les reconnaître afin de leur faire une lutte efficace. Dans le territoire du bassin versant, deux envahisseurs principaux posent problème: la Berce sphondyle et le myriophylle à épis.

La Berce sphondyle, plante exotique envahissante qui cause des brûlures, a pris une expansion spectaculaire dans le bassin versant Matapédia-Restigouche au courant de la dernière décennie. Avec la fonte de la neige, ce sont parmi les premières pousses à sortir. C'est aussi le meilleur moment pour les arracher: les plants sont petits et la terre est meuble. Avec des gants et des lunettes, il est beaucoup plus facile de s'en débarrasser qu'à l'automne, quand la Berce est robuste, et pire encore, quand elle a pu mettre dans le sol des centaines de graines pour l'an prochain.



De nombreuses informations se retrouvent sur le site Internet de l'OBVMR pour vous aider à identifier la Berce ou pour en savoir davantage :

<https://www.matapediarestigouche.org/berce-sphondyle>

L'autre envahisseur à surveiller est le myriophylle à épis. Observée aux limites du bassin versant, à Mont-Joli, il envahit les lacs et forme des colonies denses où la baignade et les activités récréatives deviennent difficiles ou désagréables. De plus, si on le coupe, chaque morceau peut se ressemer et devenir un nouveau plant: les hélices des moteurs sont donc à surveiller.



Myriophylle à épis. Photo: Richard Carignan

Une fois implanté dans un lac, le myriophylle est presque impossible à déloger. La meilleure manière d'éviter l'envahissement est donc la prévention. Pour ce faire, une seule solution: le lavage des embarcations. Avant de descendre votre bateau, canot ou kayak dans le cours d'eau ou le lac, il est important de bien suivre ces étapes:

- Inspection visuelle de l'embarcation et de la remorque. Si on constate quoi que ce soit, comme des bouts d'algues on jette aux poubelles.
- Vidange de l'eau et de la boue qui pourrait rester au fond de l'embarcation. Celle-ci, ainsi que celle dans les viviers, glacières et autres récipients, doit être jetée loin de l'eau pour ne pas contaminer le lac ou la rivière.
- Laver son embarcation et sa remorque à une station de lavage adaptée, avec une laveuse à pression ou laissez sécher cinq jours au soleil. Tant qu'il ne reste pas d'eau au fond de l'embarcation ou des viviers, le myriophylle ne survivra pas.

Ces étapes sont nécessaires chaque fois que l'embarcation et sa remorque sont utilisées sur d'autres plans d'eau, même si le myriophylle n'a pas été identifié dans celui-ci.

Pour plus de renseignements sur le myriophylle à épis, visitez notre site:

<https://www.matapediarestigouche.org/riverains-en-action>

Vous croyez avoir aperçu un plant de Berce sphondyle ou le myriophylle à épis? Vous pouvez prendre des photos, nous les envoyer par courriel (communication@matapediarestigouche.org), contacter votre municipalité, ou utiliser la page gouvernementale Sentinelle:

<https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>

